Appel à Manifestation d'Intérêt

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'identifier les organisations de la société civile éligibles pour un partenariat potentiel avec l'UNICEF dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National « Ecole et Village Assainis ». Les Organisations de la Société Civile éligibles sont invitées à présenter les propositions de partenariat pour soutenir la mise en œuvre du programme dans le cadre du Plan de Travail Roulant **(PTR) 2018-2019**.

Les Organisations qui veulent participer à cet Appel à Manifestation d'Intérêt sont priées d'envoyer leurs soumissions dans une enveloppe contenant tous les éléments demandés (administratifs, technique et financiers) avec la mention ci-dessous :

« Programme National École et Village Assainis »

Appel à manifestation d'intérêt

Provinces de KASAI CENTRAL, KASAI, NORD KIVU AND SOUTH KIVU

pour la période 2018-2019

La soumission de candidatures peut se réaliser de deux manières différentes :

Version en dur aux adresses (selon le lot) :

Lots 1 et 2 : Bureau UNICEF, 336, Av. de Cannas, Kananga, Province de KASAI CENTRAL

Lot 3 : Bureau UNICEF, Ancien hôpital Katindo, Quartier Katindo, Goma, Province du NORD KIVU

Lot 4 : Bureau UNICEF, numéro 32, Avenue Fizi, Province du Sud Kivu, Bukavu, Province de SUD KIVU

Les soumissionnaires peuvent soumissionner aux différents lots de manière individuelle.

Version électronique a l'adresse :

rdctenders@unicef.org

Seront exclus du processus de sélection, toutes les soumissions qui :

- Ne sont pas envoyées sous pli fermé (pour la version en dur) ;
- Ne sont pas envoyées à mains propres au bureau de l'UNICEF (pour la version en dur) ;
- Ne sont pas envoyées dans le site indiqué avant la date limite spécifiée
- N'inclut pas tous les documents requis incomplets, non signés ou qui ne sont pas conformes aux exigences de l'appel de manifestation d'intérêt ;
- N'spécifie pas le lot pour lequel on soumissionne ;

Période de soumission de candidatures **du 22 DECEMBRE 2017 au 20 JANVIER 2018**. Dépassé cette date, le dossier ne sera pas recevable.

Les demandes doivent être soumises en Français, qui est la langue officielle de la République démocratique du Congo.

Toute demande d'informations supplémentaires peut être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante : e-mail : **rdcinfoprocurement@unicef.org** au plus tard 7 jours avant la date limite des soumissions.

Du fait qu'une question peut intéresser d'autres soumissionnaires, les réponses en rapport avec toutes les questions ou toute clarification seront disponibles de manière progressive sur le site web du Programme National Ecole et Village Assainis (http://www.ecole-village-assainis.cd/) et/ou http://ponabana.com/nos-appels-doffres avant la date limite de soumissions des dossiers.

Les demandes seront examinées par un comité d'évaluation composé des membres de la partie gouvernementale et de l'UNICEF en vue d'identifier les Organisations de la Société Civile qui ont le mandat, les capacités, l'expertise et les avantages(atouts) pour appuyer la mise en œuvre du programme en utilisant les critères évoqués dans la section 3 ci-dessous.

Il est néanmoins à noter que la participation à cet appel de manifestation d'intérêt ne donne pas de garantie aux organisations de la société civile d'être automatiquement sélectionnées pour le partenariat avec l'UNICEF. Les ONG sélectionnées seront invitées par la suite à passer en revue et à finaliser les accords de partenariats selon les critères évoqués dans la section 3.4 ci-dessous et les principes et procédures de l'Unicef en vigueur en matière de partenariat avec les Organisations de la Société Civile et à l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT). Les financements dépendront également des fonds disponibles.

Les organisations de la société civile soumissionnaires seront informées du résultat de leurs soumissions par communication officielle envoyée à l'adresse email qui sera indiquée dans la soumission de l'organisation de la société civile concernée.

Les candidatures conjointes de plusieurs ONG sous le patronage d'une ONG lead, et de ses sous-traitants sont également recevables au nom de l'ONG lead.

Section 1: Contexte	
1.1 Le programme National Ecole et village assaini	Le programme national ‘‘*Village et Ecole assainis (VEA) »* est un programme du gouvernement congolais ayant pour objectif d’arrêter la propagation des maladies diarrhéiques par une approche participative. Ce programme est piloté au niveau gouvernemental par les Ministères de la Santé publique (Direction Nationale de l’hygiène) et de l’Enseignement Primaire, secondaire (Programme d’Education pour la santé et l’Environnement, PESE) avec l’appui technique et financier de l’UNICEF. Au niveau provincial le programme est coordonné par la Division Provinciale de la Santé et par la Division Provinciale de l’EPS. Au niveau opérationnel, la mise en œuvre est faite par les Zones de Santé et les Sous Divisions éducationnelles de l’EPS INC avec l’appui technique et logistique des partenaires non Gouvernementaux (ONGs). La politique de sélection des partenaires EVA GoRDC et UNICEF prévoit 3 étapes : Une évaluation programmatique, Une revue des valeurs fondamentales et intégrité de l’organisation et éventuellement une évaluation des capacités de gestion (micro-évaluation). L’objectif de cette première étape qui se fait sous forme d’appel à manifestation d’intérêt ouvert est de faire une évaluation programmatique en vue d’identifier de manière objective, transparente et compétitive les partenaires de mise en œuvre directs du programme VEA (qui exécuteront dans le cadre de la coopération UNICEF-ONG un accord de coopération de projet(PCA), normalement 3-4 partenaires par province seront sélectionnés ou 1 partenaire lead par axe/lot de Zone de santé ou sous division éducationnelles . Les résultats spécifiques visés sont décrits dans la partie 1.3. Ci-dessous.
1.2 Le programme de Coopération de l’UNICEF [ou le Plan de Réponse Humanitaire] dans le [pays]	Depuis 2006, UNICEF RDC soutient techniquement et financièrement la mise en œuvre du programme national Villages et Ecoles Assainis (VEA). En 2012, UNICEF et le Gouvernement de la RDC ont signé le CPAP 2013-2017 qui vise à certifier « assainis » 6000 nouveaux villages et 1250 nouvelles écoles. Le développement du Plan Quinquennal 2018-2022 est en cours et il comprenne l’introduction des nouveaux objectifs en termes de villages, écoles et centres de sante assainis.

1.3 results spécifiques

Produit attendu	Indicateur	Lot 1 Province de Kasai Central	Lot 2 Province de Kasai	Lot 3 Province de Nord Kivu	Lot 3 Province de Sud Kivu
Produit 1.6.1 : de nouvelles communautés et écoles obtiennent l'accès durable à et se servent de l'eau potable et de l'assainissement hygiénique et adoptent des pratiques hygiéniques améliorées (MISE EN OEUVRE EVA)	Nombre de nouveaux Villages Assainis Nombre de personnes qui obtiennent l'accès à l'environnement du village assaini	**Cible : 50**	**Cible : 50**	**Cible : 60**	**Cible : 60**
	Nombre de nouvelles Ecoles Assainies ; Nombre d'élèves qui obtiennent l'accès à l'environnement de l'école assainie	**Cible : 13**	**Cible : 12**	**Cible : 15**	**Cible : 15**
Des nouveaux centres de santé améliorent leurs conditions d'accès à l'eau potable et l'assainissement hygiénique en incluant la gestion de déchets médicaux et adoptent des pratiques hygiéniques améliorées	Nombre de nouveaux centres de santé assainis	**Cible :5**	**Cible :5**	**Cible : 6**	**Cible : 6**

Les zones de santé et sous divisions concernées par cet appel sont (par lot) :

Kasai Central

- Bilomba : 30 Villages, 7 écoles Primaires et 5 centre de santé
- Katende : 20 Villages et 6 écoles Primaires

Kasai

- Mushenge : 50 Villages, 12 écoles Primaires et 5 centre de santé

Nord Kivu

- Kirotshe, sous division Educationnelle de Masisi II : 30 Village, 9 écoles et 3 centres de santé
- Vuhovi : 30 Villages, 6 écoles primaires et 3 centres de santé

Sud Kivu

- Minova et sous division éducationnelle Kalehe1 : 60 villages, 15 écoles et 6 centres de santé

Section 2: Les exigences de soumission et	
2.1 Documents requis pour la soumission	En réponse à l'Appel à la Manifestation d'intérêt, les ONGs doivent impérativement transmettre les éléments ci-après : **<u>Dossier Administratif</u>** : comportant, les documents ci -après ; • Une lettre de transmission ; • L'organigramme, la liste nominative des responsables/personnes clés qui seront impliqués dans le projet ainsi que leurs CV (voir modèle en attache) ; • Une copie de l'enregistrement auprès du Ministère attitré (ONG nationales/secteur privé local) et du Ministère des Affaires Étrangères (ONG internationales) • Une copie de l'enregistrement de l'ONG dans son pays de siège (uniquement pour les ONG internationales) ; • La déclaration du partenaire signée par l'autorité habileté (voir annexes) • Identification et profile de l'ONG signés par l'autorité compétente (voir annexes) • La liste des organisations avec lesquelles l'ONG/secteur privé collabore (ou a collaboré), leurs références (noms, coordonnées), les domaines de collaboration, les montants de financements et les périodes (contrat et protocole en attache) ; • Le rapport financier de la dernière année (si disponibles les deux dernières années) ; • Un rapport d'audit (si disponible) ; • Rapport de microévolution (si disponible) • Les activités réalisées (période, type d'activités, lieu, montant du financement, etc) et si possible les rapports narratifs et financiers faits aux bailleurs ; • Lettres de non objection du MCZ et/ou Sous Proved de (des) zone (s) de sante ou sous – divisions ou l'ONG se propose de travailler si elle est sélectionnée. • Formation certifiée d'au moins deux membres de l'ONG sur l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT) : soit en salle ou en ligne (10 points) [1]

[1] Ce cours peut être suivi en une journée sur le lien ci-dessous, et le certificat peut être imprimé en ligne :
Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT)
https://agora.unicef.org/course/info.php?id=3744 (français)
https://agora.unicef.org/course/view.php?id=1312 (anglais)
En dehors de ce cours, le partenaire a également la possibilité de fournir toute autre élément de preuve de participation cours/ateliers en salle sur les mêmes sujets (certificat, liste de présence certifiée, etc)
Il est conseillé également de faire la formation FACE (Formulaire d'autorisation de financements et confirmation des dépenses) quoi que non notée pour un meilleur partenariat avec Unicef.
Funding Authorization and Certificate of Expenditure (FACE) Form

	Dossier Technique : Il s'agit de la proposition du projet/programme pour la(les) zone(s) ou le(s) lot(s) sollicité(s) (Annexe III). Si l'ONG veut soumissionner pour deux ou plusieurs lots, elle devra faire une fiche (proposition) pour chacun de lot et un budget y relatif. **Dossier Budgétaire** Il s'agit d'une référence budgétaire au niveau des coûts unitaires pour certains rubriques clefs : voir annexe du budget.	
2.1 Chronogramme	La date d'émission de l'appel à manifestation d'intérêt	22 décembre 2017
	La date limite pour les soumissions des propositions des organisations de la société civile	20 janvier 2018
	La date limite pour la demande d'autres informations/ clarifications supplémentaires	15 janvier 2018
	Revue et évaluation des soumissions des organisations de la société civile	1 Février 2018
	Notification des résultats communiqués aux organisations de la société civile	10 Février 2018

Section 3: Procédures et durées	
3.1 passer en revue & évaluation des soumissions des organisations de la société civile	Les soumissions des organisations de la société civile sont examinées par les membres de la coordination du programme au niveau provincial en consultation avec les spécialistes techniques, en utilisant les critères tels que évoqués dans la section 3.2 and 3.3 ci-dessous. Seules les soumissions des organisations de la société civile qui sont conformes aux exigences d'éligibilité et d'exclusion seront éligibles pour plus d'amples évaluations. Il est à noter cependant que la participation à cette manifestation d'intérêt ne garantit pas aux organisations de la société civile d'être d'office sélectionnées pour le partenariat avec l'UNICEF. L'UNICEF invitera les partenaires sélectionnes pour passer en revue et finaliser les propositions de partenariat en respect des critères évoqués dans la section 3.4 ci-dessous et en rapport avec la politique et les procédures en vigueur en matière de partenariat avec les organisations de la société civile.
3.2 critères Eligibilité & d'exclusion	**Critères d'éligibilité :** L'organisation de la société civile doit : a) Etre enregistré en République Démocratique du Congo [et dans le pays de siège s'il s'agit d'une ONG internationale];

https://agora.unicef.org/course/info.php?id=1949

<table>
<tr><td></td><td>b) Ne pas être une entité qui figure sur l'une des listes de sanction du Conseil de Sécurité de l'ONU : http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml
c) Ne pas être une entité qui figure sur la black list de l'UNICEF RDC ou d'une autre agence des nations unies (PNUD, UNFPA, PAM, etc)
Critères d'exclusion
Les soumissions des organisations de la société civile qui :
a) Ne sont pas déposés sous pli fermé
b) N'inclut pas tous les documents requis et qui sont dûment complétés et signés ou qui ne sont pas conformes aux exigences de l'appel de manifestation d'intérêt ;
c) Ne sont pas soumises en Français ;
Seront exclues de la procédure de sélection.</td></tr>
<tr><td>3.3 Critères de sélection</td><td>Le comité passera en revue les éléments fournis dans la soumission de l'organisation de la société civile et évaluera les soumissions en se basant sur les critères suivants :</td></tr>
<tr><td></td><td><table>
<tr><td>Dossier technique : pertinence de la proposition, qualité et cohérence (40 points %)</td><td>Comprend l'analyse du projet/programme proposé :
• Pertinence de la proposition à accomplir les résultats attendus dans un délai réaliste (10 points) ;
• Clarté des activités et des résultats attendus (10 points) ;
• Approche innovative (10 points) ;
• Durabilité de l'intervention (10 points) ;</td></tr>
<tr><td>Dossier budgétaire (25 Points))</td><td>• Adéquation (efficience/efficacité) et clarté du budget proposé (10 points) ;
• Caractère raisonnable de couts unitaire des ouvrages et/ou des rubriques budgétaires (10 points)
• Contribution de l'organisation de la société civile (5 points) ;</td></tr>
<tr><td>Dossier administratif : Capacité institutionnelle et durabilité (35 points)</td><td>Inclut une analyse de l'organisation de la société civile :
• Expertise et expérience dans le secteur. Expertise WASH du staff (dans la construction et/ou la participation communautaire) - Revue des CV des staffs (10 points). Un même CV ne devra pas être inclus dans deux dossiers d'ONG différentes.
• Trajectoire du niveau de risque selon micro-évaluation officielle HACT (5 points) ;
• Expérience locale, présence et relations communautaires (5 points);</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

		• Expérience de travail avec l'ONU, l'UNICEF ou d'autres bailleurs (5 points) • Formation certifiée d'au moins deux membres de l'ONG sur l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre (HACT) : soit en salle ou en ligne (5 points) • Trajectoire du niveau de risque de la ME (uniquement pour les partenaires ayant travaillé avant avec l'Unicef ou autre agence excom). Ce critère sera N/A pour les autres (5points)
3.4 Accord de partenariat potentiel	Tous les soumissionnaires seront informés des résultats de leurs soumissions par une communication envoyée par email indiqué dans la soumission de l'organisation de la société civile. Les soumissionnaires dont les propositions seront jugées comme ayant un avantage comparatif spécifique à accomplir les résultats tels que évoqués dans la section 1.3 ci-dessus pourront être invités par la suite pour l'analyse, la révision et la finalisation conjointe de l'accord de partenariat basé sur les critères suivants : • Priorisation de l'intervention proposée en accord avec le plan de travail roulant ; • Disponibilité des fonds pour soutenir l'intervention proposée ; • Complémentarité ou action proposée avec les interventions en cours ; Au stade de la finalisation au niveau technique, la proposition de partenariat sera soumise à la représentation de l'Unicef pour analyse et approbation. Cependant, il doit être noté que le Représentant à l'autorité finale d'approuver ou de rejeter tout accord de partenariat pour le compte de l'UNICEF.	